

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 2 février 2026, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon                      Mme Léane Renaud  
Mme Kim Bernatchez                      Mme Suzanne Guilbault  
M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence du maire Samuel Malette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2026-RAG-7144      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

#### 2026-RAG-7145      **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 12 janvier 2026 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2026-RAG-7146      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 40 158.73 \$ et la liste des comptes payés au montant de 64 887.97 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 29 janvier 2026 au montant de 57 247.25 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 29 janvier 2026**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 58 617.47 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 901.36 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

La directrice générale présente la liste des permis émis pour janvier 2026.

2026-RAG-7147

**DEMANDE DE BOURSES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES ADULTES**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de faire un don de 150 \$ par étudiant finissant habitant dans la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7148

**ACHAT DE BACS INTÉRIEURS POUR COMPOST, RECYCLAGE ET DÉCHETS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit donner l'exemple pour le compost, le recyclage et les déchets;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de bac dans la salle pour que les locataires puissent faire le compost, le recyclage et les déchets de la bonne façon;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de deux bacs à trois compartiments pour le compost, le recyclage et les déchets au coût de 495 \$ chacun plus les taxes applicables.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7149

**MISE EN COMMUN POUR UN SPECTACLE POUR ENFANTS À PÂQUES**

Cette résolution a été annulée par la résolution 2026-RAG-7175

2026-RAG-7150

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de renouveler notre abonnement au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au montant de 300 \$ pour l'année 2026.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7151

**DEMANDE D'APPUI DU RÉSEAU BIBLIO CONTRE LE PROJET DE LOI C-15**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'appuyer le Réseau Biblio de l'Outaouais en envoyant aussi une lettre à l'honorable Joël Lightbound, Ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement afin de contester le projet de Loi C-15 qui nuirait énormément au prêt entre bibliothèque puisque les taux préférentiels accordés pour ces échanges seraient abolis.

Adoptée.

2026-RAG-7152

**MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et

l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

CONSIDÉRANT QUE La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

CONSIDÉRANT QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

CONSIDÉRANT QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

CONSIDÉRANT QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

CONSIDÉRANT QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Bois-Franc reconnaît officiellement:

- QUE les bibliothèques publiques soient reconnues comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- QUE l'expertise du personnel des bibliothèques publiques peuvent gérer la sélection et la diffusion des collections,
- QU'il est nécessaire de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Maniwaki a pris la décision de ne plus s'occuper du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE nous devons absolument avoir un service de camp de jour pour les parents qui travaillent et qui dépendent de ce service pour continuer à travailler;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de L'Air en Fête est très intéressante et que le coût est moins élevé que par les années passées;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu d'accepter l'entente avec L'Air en Fête et de confirmer que la municipalité de Bois-Franc défraiera 30 \$ par semaine par enfant de la municipalité de Bois-Franc inscrit. Le conseil autorise aussi la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc tous documents nécessaires à l'entente.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2026-RAG-7154

#### **JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale»;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Léane Renaud propose et il est unanimement résolu de proclamer la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande pour faire des travaux communautaires**

La directrice générale présente au conseil une demande pour faire des travaux communautaires. Comme la directrice est seule pour tout faire, le conseil préfère ne pas ajouter de tâches supplémentaires pour celle-ci puisqu'il faut faire la gestion de cet employé et de plus, nous serions responsables de l'employé en cas d'accident de travail. Le conseil préfère donc refuser cette demande.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Remerciements de la Fabrique de la paroisse de l'Assomption de Marie**

La directrice générale présente au conseil la lettre de remerciement pour notre renouvellement d'espace publicitaire dans le feuillet paroissial.

2026-RAG-7155

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Samuel Malette, maire

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale